



MAIRIE

83820 RAYOL-CANADEL-SUR-MER

Téléphone : 04 94 15 61 00

Télécopie : 04 94 15 61 19

ELECTIONS

COMMISSION DE CONTROLE

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 institue une commission de contrôle dans chaque commune (art L.19, 1 du Code électoral), compétente pour exercer un contrôle a posteriori des décisions du Maire

La commission de contrôle des listes électorales se réunira le :

20 février 2020 - Salle du Conseil Municipal de la Mairie - à 10 h 00

pour s'assurer de la régularité des listes électorales et examiner les recours administratifs préalables des électeurs.

Les membres de la commission de contrôle, nommés par arrêté préfectoral du Var le 09 janvier 2019, sont les suivants :

Conseiller municipal titulaire :

M. André DELMONTE

Délégué de l'Administration, titulaire

M. Philippe LEGER

Déléguée du tribunal de grande instance, titulaire

Mme Ghislaine CLERTON

Fait au RAYOL-CANADEL, le 10 FEVRIER 2020

Affiché le 11/02/2020.